France Assos Santé
La voix des usagers

Préambule

- **France Assos Santé**

Association qui porte la voix des usagers du système de santé.

Notre mission est d'informer et défendre les droits des patients.

- **Projet Faire Vivre les Droits des Personnes Accompagnées**

Au niveau régional, notre délégation Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise, avec le soutien de l'**A**gence **R**égionale de **S**anté, pour porter la voix des personnes accompagnées par les établissements sociaux et médico sociaux !

- **Comment ?**

En valorisant les Conseils de la vie Sociale comme lieu d'expression, de participation et de promotion des droits !

- **Deux journées régionales de travail sur les droits collectifs** des personnes accompagnées

1) Secteur personnes en situation de handicap: 22 mai 2025
2) Secteur personnes âgées: novembre 2025.

Objectifs des journées régionales 2025

- Renforcer l’appropriation des CVS comme espace de participation, d’expression et de prise en compte de la parole des personnes accompagnées
- Echanger sur ses pratiques en CVS.
- Valoriser des pratiques innovantes et/ou vertueuses des CVS grâce à des retours d’expériences.
- Coconstruire et réfléchir à des pistes d’amélioration des pratiques en CVS.

Comment cela fonctionne ?

Pour recueillir les expériences de terrain, les « bonnes pratiques » en CVS, nous **lançons un appel à participation.**

⇒ On entend par « bonnes pratiques », les expériences de terrain qui rendent effectif le droit « collectif » des personnes accompagnées

Nous comptons sur vous pour présenter vos bonnes pratiques en CVS !

Notre appel à participation a été coconstruit avec un « jury CVS » qui remettra les prix !

Informations générales

Pourquoi répondre ?
Mettre en lumière votre CVS et ses membres | Valoriser ce que vous faites en CVS | Montrer comment le CVS peut améliorer l'accompagnement des personnes accompagnées | Récompenser les savoir-faire de votre CVS | Recevoir un prix pour récompenser vos bonnes pratiques !
Qui peut répondre ?
Les membres des CVS exerçant dans les **établissements** médico-sociaux accueillants des **personnes en situation de handicap** et résidant en **Auvergne-Rhône-Alpes**.
IMPERATIF : réponse co-portée par l'un des **membres du collège des personnes accompagnées** ou du collège des **représentants des familles / de l'entourage**.

- **Qui va étudier les réponses ?**

C’est le Jury CVS qui va étudier les réponses.

- **Qu’est-ce qui sera évalué ?**

Par bonnes pratiques, on entend :

✓Des pratiques innovantes et pertinentes au regard du type du public accompagné

✓Des pratiques qui vont au-delà de la simple application de la réglementation

✓Des pratiques qui rendent effectifs les droits collectifs des personnes accompagnées

✓La faisabilité des pratiques

✓La capacité de pérennisation de ces bonnes pratiques

• Quand répondre à cet appel à participation ?

Vous pouvez nous envoyer vos réponses jusqu'au **01 avril 2025**

Les prix des « bonne pratiques » seront remis lors de la journée régionale du **22 mai 2025**

• Comment répondre ?

✓Pour répondre, il faut constituer un dossier de candidature :

- ✓La présentation du CVS et les coordonnées de ses membres (Fiche A)
- ✓La présentation de la bonne pratique que vous voulez présenter.(Fiche B)
- ✓Le formulaire de consentement à l'utilisation des données (Fiche C): **OBLIGATOIRE**

IMPERATIF : pièces « justificatives » qui illustrent la bonne pratique

Vous pouvez utiliser d'autres supports que les fiches A et B pour déposer votre candidature SI toutes les informations demandées sont mentionnées

Par exemple: une présentation vidéo, un power point sont recevables

- **A qui envoyer votre réponse ?**

à l'adresse mail suivante **:** monCVS@france-assos-sante.org

ATTENTION : contactez-nous si vous souhaitez nous **envoyer des pièces justificatives qui ne peuvent pas être envoyées par mail.**

Ou par courrier **: France Assos Santé, 129 rue de Créqui, 69006 Lyon**

- **Si j'ai besoin de plus d'information?**

Vous pouvez nous contacter via **l'adresse mail** ci-dessus ou par **téléphone** au **04 78 62 24 53**. (demandez Sophie ou Laura)

Pour plus d'informations : site internet de France Assos Santé Auvergne Rhône-Alpes /

Les rubriques pour valoriser vos bonnes pratiques

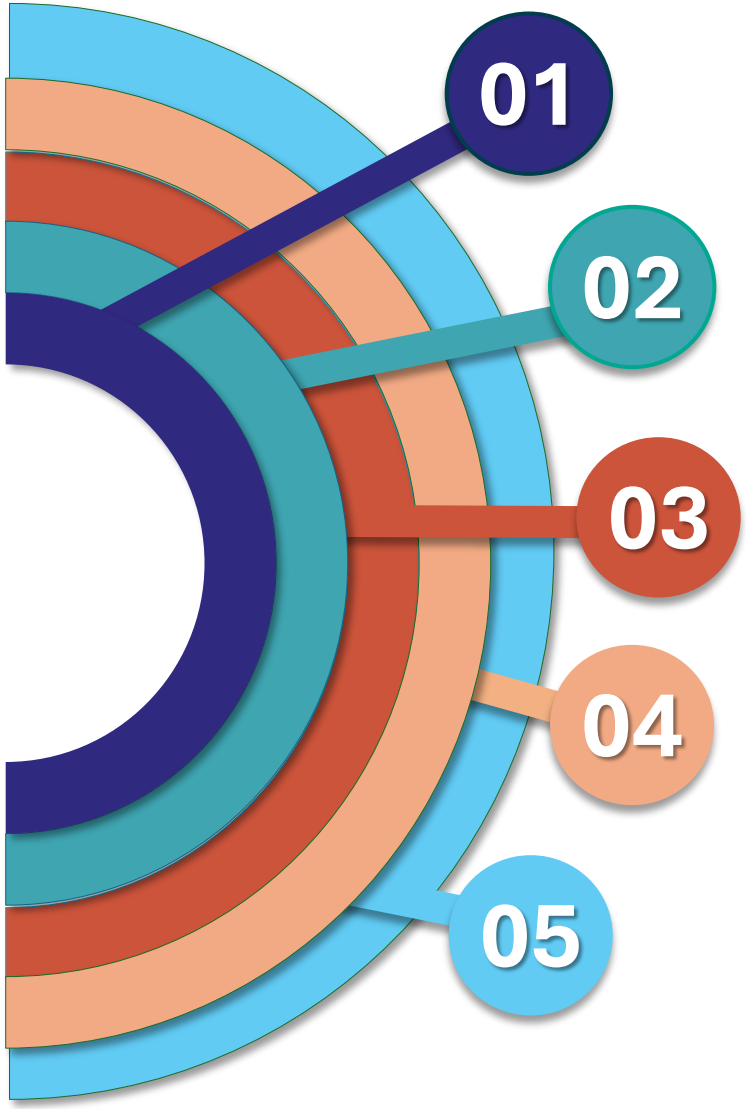

Le CVS une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs en établissement médico-social

Le CVS, une instance vivante

Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées

Le CVS co-acteur de la qualité

Le CVS est ouvert sur son environnement

① Le CVS, une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs en ESSMS

France Assos Santé
La voix des usagers

1.1 Les membres du CVS connaissent et se sont approprié les droits actualisés des personnes accompagnées.

1.1.1 Le CVS s'auto-saisit pour être mieux informé et être force de proposition et ressource

1.1.2 Le CVS s'assure que les personnes connaissent leurs droits

1.2. Les membres du CVS connaissent et se sont approprié les outils de la loi 2.3.2002 qui permettent le respect des droits

1.2.1 Les membres du CVS coconstruisent ces outils

1.2.2 Le CVS est consulté et donne son avis sur la méthode de construction de outils

① Le CVS, une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs en ESSMS

France Assos Santé
La voix des usagers

1.3. Les membres du CVS connaissent et relaient l'information sur les « procédures »

1.3.1 Le CVS s'assure que les personnes accompagnées connaissent les modalités de saisie pour faire respecter leurs droits individuels

1.4. Le CVS a mis en place des modalités pour être informé de ce qui se passe dans l'établissement, afin de proposer et suivre des actions correctives

② Le CVS, une instance vivante

2.1 La communication autour du CVS est adaptée au public accompagné par l'établissement

2.1.1 Les outils de fonctionnement du CVS sont proposés dans des méthodes de communication comprises de tous

2.1.2 Ces éléments sont diffusés aux personnes accompagnées, aux familles, etc.

2.1.3 La compréhension des éléments transmis est recherchée

2.2. La composition du CVS est précisée et connue

2.2.1 Le règlement intérieur précise le rôle des membres de droit et celui des invités

2.2.2 Les modalités d'élections sont précisées et connues des membres de chaque collège.

2.2.3 Le président ou le vice-président est élu parmi le collège des représentants des personnes accompagnées et/ou des représentants des familles

② Le CVS, une instance vivante

2.3 Le fonctionnement du CVS est adapté aux besoins des personnes accompagnées.

2.3.1 Le règlement intérieur est régulièrement révisé et mis à jour

2.3.2 Les réunions du CVS sont organisées en tenant compte des calendriers et disponibilités horaires de tous les membres.

2.3.3 Tous les membres du CVS sont formés à leurs mandats.

2.3.4 Les ordres du jour sont construits sur la base des besoins collectifs exprimés par les personnes accompagnées, les familles et les professionnels

2.3.5 Les comptes-rendus comprennent des plans d'actions précis.

2.4 L'animation du CVS est adaptée aux besoins des personnes accompagnées

2.4.1 L'animation des réunions est confiée aux présidents ou vice-présidents.

2.4.2 Un outil est utilisé pour animer la réunion sans mettre en difficulté les personnes accompagnées

2.4.3 Un temps est prévu dans la réunion pour répondre aux questions diverses.

③ Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées.

3.1 La parole des personnes accompagnées est largement recueillie.

3.1.1 Un ou plusieurs outil(s) sont mis en place pour recueillir la parole des personnes accompagnées lors de la préparation des réunions du CVS

3.1.2 Un outil est mis en place pour recueillir la parole des personnes accompagnées tout au long de l'année.

3.2 La parole de l'entourage est recherchée.

3.2.1 Un outil adapté est utilisé pour recueillir la parole de l'entourage.

3.2.2 Une modalité spécifique est mise en place pour rechercher la parole des familles/ des entourages les plus éloignés

③ Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées.

France Assos Santé
La voix des usagers

3.3 En cas de carence des membres élus dans les collèges des personnes accompagnées et / ou des personnes de l'entourage et des familles, le CVS, prévoit des modalités pour recueillir la parole

3.3.1 Les personnes accompagnées / entourage et familles sont invitées ponctuellement aux réunions du CVS sur un objet précis en articulation avec les membres élus

3.3.2 Le règlement intérieur du CVS prévoit des règles pour s'assurer que la parole de tous soit prise en compte.

④ Le CVS, co-acteur de l'amélioration de la qualité.

4.1 Le CVS connait son champ d'intervention pour améliorer le fonctionnement de l'établissement (*vie quotidienne, animations, services, projets, entretiens des espaces, relations avec l'extérieur, transports des personnes en situation de handicap***)**

4.2 Le CVS donne son avis sur le fonctionnement de l'établissement et émet des propositions qui sont suivies concrètement et évaluées via un plan d'action.

4.2.1 Les modalités de communication et de participation sont adaptées aux membres des collèges des personnes accompagnées et des représentants des familles

④ Le CVS, co-acteur de l'amélioration de la qualité.

France Assos Santé
La voix des usagers

4.3 Le CVS, sans être un organisme de contrôle, est associé et a les moyens de participer au plan d'amélioration continue de la qualité

4.3.1 Les membres du CVS sont sensibilisés aux outils de suivi de qualité.

4.4 Au-delà de l'information, le CVS donne son avis et émet concrètement des propositions sur les différents plans.

4.5 Le CVS est activement mobilisé pour la rédaction du projet d'établissement et est particulièrement acteur de l'élaboration démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance.

4.6 Le CVS est informé des plaintes et des Evènements Indésirables Graves (EIG) ; il est informé des mesures correctives prises. Il peut donner son avis sur celles-ci.

⑤ Le CVS est ouvert sur son environnement.

5.1 Le CVS est ouvert sur son environnement extérieur direct.

5.1.1 Des invitations sont systématiquement envoyées aux partenaires concernés par la réunion (par exemple, membres de la mairie, associations, etc...).

5.1.2 Une communication est dédiée à la présentation du CVS à destination des familles / entourages, partenaires, etc...

5.1.3 Des outils/ supports de communications sont utilisés pour présenter le CVS.

5.2. Le CVS est en lien avec d'autres CVS.

5.2.1 Des rencontres sont organisées régulièrement (au moins une fois par an) avec d'autres CVS d'autres associations.

5.2.2 Des outils sont partagés entre les CVS

5.2.3 Une réflexion commune est menée pour créer des outils/ traiter des problématiques liées au CVS.

Les rubriques pour valoriser vos bonnes pratiques

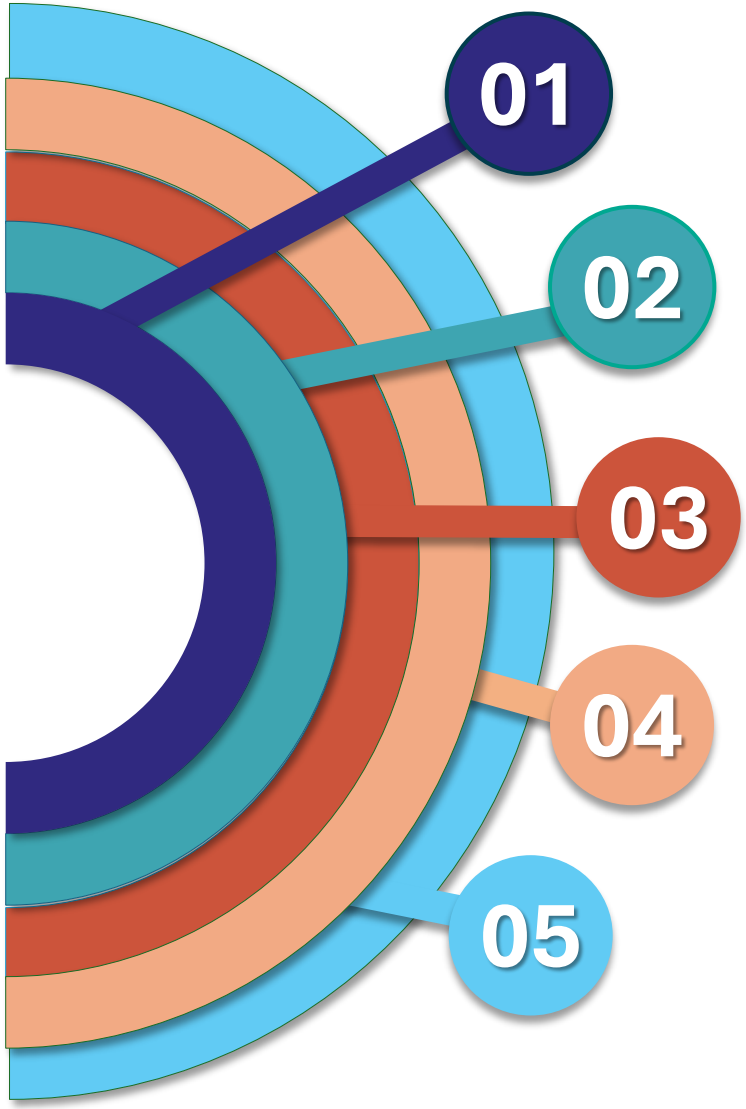

Le CVS une instance de défense et de promotion des droits individuels et collectifs en établissement médico-social

Le CVS, une instance vivante

Le CVS recherche et prend en compte la parole des personnes accompagnées

Le CVS co-acteur de la qualité

Le CVS est ouvert sur son environnement

France Assos Santé
La voix des usagers

N’hésitez plus à participer!

- Fiche A: Présentation du CVS (téléchargeable => Fiche A)
- Fiche B: Présentation de vos bonnes pratiques (téléchargeable => Fiche B)
- Fiche C: Formulaire de consentement pour l’utilisation des données **=> obligatoire!!** (téléchargeable => Fiche C)
- Toutes pièces jointes utiles (document, vidéo, photo….)

Appel à participation :
CVS, nos bonnes pratiques !

Une question ? ➔ monCVS@france-assos-sante.org

Besoin de ressources: ➔ https://auvergne-rhone-alpes.france-assos-sante.org/

Ou contacter Laura ou Sophie, chargées de missions à France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes: **04 78 62 24 53**

MERCI